



**TEST DE CONNAISSANCE DU FRANÇAIS
POUR LA CARTE DE RESIDENT**

Elaboré à la demande du Ministère en charge de l'Education Nationale, le TCF pour la carte de résident est administré par le CIEP (centre International d'Etudes Pédagogiques).

Le TCF positionne les candidats sur l'un des six niveaux de l'échelle définie par le Conseil de l'Europe (cadre Européen de Référence).

DATE DE L'EXAMEN

- Epreuve de compréhension orale (15 minutes).
- Epreuve de compréhension écrite (20 minutes).
- Epreuve expression écrite (30 minutes).
- Epreuve expression orale (10 minutes).



Tarif : 135 €

⚠ Cet examen nécessite la maîtrise de la lecture

DOCUMENTS À FOURNIR

- 2 enveloppes timbrées à 0,85€ libellées à vos nom et adresse.
- Règlement : en espèces ou carte bancaire sur notre site internet.
- Fiche d'inscription (à remplir sur place).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES IMPORTANTES

Votre inscription ne sera prise en compte qu'après réception de votre règlement.

Une convocation vous sera envoyée environ 1 semaine avant le test, avec l'heure précise des épreuves.

Aucun remboursement ne sera possible une fois la session validée auprès du CIEP.

Les résultats vous seront envoyés environ 3 semaines après le test.

ATTENTION !

Le jour de la session, vous devez présenter une pièce d'identité comportant une photo et vous munir d'un stylo bille noir. Les candidats en retard ne seront pas acceptés dans la salle d'examen.

*Vous pouvez vous présenter autant de fois que vous le souhaitez au « TCF carte de résident ».
Vous devez, cependant, attendre 30 jours entre chaque passation.*

MODE DE RÈGLEMENT :

DATE :

INSCRIPTION AU TCF POUR LA CARTE DE RESIDENT

* Si vous avez déjà passé ce test précédemment, veuillez noter votre code candidat :

.....
Nom Prénom
Sexe Masculin Féminin
Date de naissance Pays de naissance
Nationalité
Langue maternelle
Profession
Adresse en France
.....
Téléphone Courriel

DATE DE L'EXAMEN

TARIF 4 épreuves obligatoires (1h15)

135€

INFORMATIONS

À partir au 1er janvier 2012, les candidats à la nationalité française devront apporter la preuve de leur maîtrise du français oral au niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

Le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), établissement public sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, a été accrédité par le ministère de l'Intérieur par l'arrêté du 11 octobre 2011 fixant la liste des diplômes et attestations requis des postulants à la nationalité française. Vous pouvez télécharger le texte de cet arrêté ainsi que celui du décret n° 2011-1265 du 11 octobre 2011 qui détermine le niveau de connaissance de la langue française requis des postulants à la nationalité française par naturalisation ou mariage ainsi que ses modalités d'évaluation.

Le Centre international d'études pédagogiques ne peut être tenu responsable des dommages pouvant survenir du fait d'une mauvaise interprétation des résultats obtenus.

Vous avez le droit de nous demander une copie de l'information qui vous concerne (contactez à ce sujet tcf@ciep.fr). Si certaines informations vous concernant sont erronées, vous avez le droit d'en demander une rectification. Les demandes de rectification seront prises en compte dès réception. Les copies d'information vous concernant vous parviendront sous trois semaines après réception de votre demande.

DÉCLARATION

J'accepte que mes données personnelles puissent être utilisées de façon anonyme pour des recherches et des statistiques permettant le développement des tests et examens proposés par le CIEP.

Date:

Signature :

+33 (0)4 96 10 24 60 contact-mrs@afaixmarseille.org
310 rue Paradis - 13008 MARSEILLE

+33 (0)9 73 10 43 91 contact-aix@afaixmarseille.org
4 place Barthélémy Niollon – Immeuble Grand Angle
13100 AIX-EN-PROVENCE

www.afaixmarseille.org

Établissement Privé d'Enseignement Supérieur
RNE 0133666P

Siret 782 886 576 000 27
APE 8559B
Formation Continue 93131187913